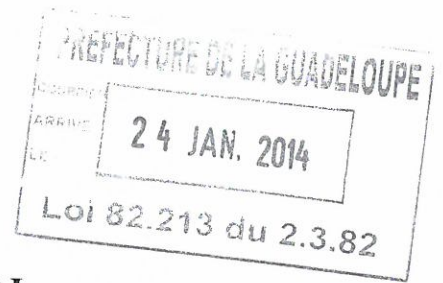




REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE GUADELOUPE
COMMUNE DE TROIS-RIVIERES



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JANVIER 2014

L'an Deux Mil Quatorze, le lundi 20 janvier, le Conseil Municipal de la ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Député-Maire pour la tenue de sa 1^{ème} session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 09 janvier 2014.

Présents : VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène - MAGLOIRE Claude - OTTO AZINCOURT Josette - JERSIER Claude - SACILÉ Serge - FRANCISQUE Jean-Louis - MARCIN PLANTIER Dany - NAINÉ Michelle - CALICAT Joseph - HATILIP ROCH Germaine - RENIER Renaud - LEBLANC Guy - RENIER Philippe - RUPAIRE Justin - LAROCHELLE Louis - LAROCHELLE Christiane - NOËL Jean-Philippe - EUGENIE Gilberte - JOSEPH Michel - CLEON Alex - BALTYDE HAJJAR Magda.....(21)

Représentées : GILLES Christelle (Ayant donnée procuration à Monsieur Claude MAGLOIRE) - FROLLEAU REDUIT Pierrette (Ayant donnée procuration à Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE) - VISIVE ANSELME Lucette (Ayant donnée procuration à Madame Josette OTTO AZINCOURT)(3)

Absents : DORVILLE Albert - AMBERIEUX Alain - RUPAIRE Frantz - DEVAUX Rodolphe - JONATHAN Juanita.....(5)

DELIBERATION N°08
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS (CREATIONS D'EMPLOIS)

Le Conseil Municipal,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 35 ;
- **Vu** la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- **Vu** la loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- **Vu** le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux ;
- **Considérant** la nécessité de créer ce poste de façon à répondre à des besoins en personnel pour l'optimisation de l'organisation des services et des compétences dévolues à la Régie des Eaux et Assainissement ;
- **Vu** le tableau des effectifs budgétaires de la Commune de Trois-Rivières ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

.../...

.../...

DECIDE d'adopter les modifications du tableau des effectifs en créant le poste suivant au sein de la commune de Trois-Rivières selon les modalités arrêtés ainsi qu'il suit :

- **Cadre d'emplois** : Adjoints Territoriaux Techniques
- Grade** : Adjoint Technique de 2^{ème} Classe
Filière : Technique
Fonction : Agent de réseau
Nombre d'heures : 30 heures / semaine (temps non complet)
Nombre de poste : 1
Date d'effet : 1^{er} février 2014

DIT que ce poste sera pourvu suivant les conditions prévues par les décrets précités.

PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de cet agent qui sera nommé par Madame le Maire à cet emploi sont inscrits au Budget Communal 2013 et que ces crédits seront reconduits chaque année.

Fait et délibéré à Trois-Rivières, les jour, mois et an susdits... /...

